

LIBAN

| Environnement opérationnel |

● Contexte

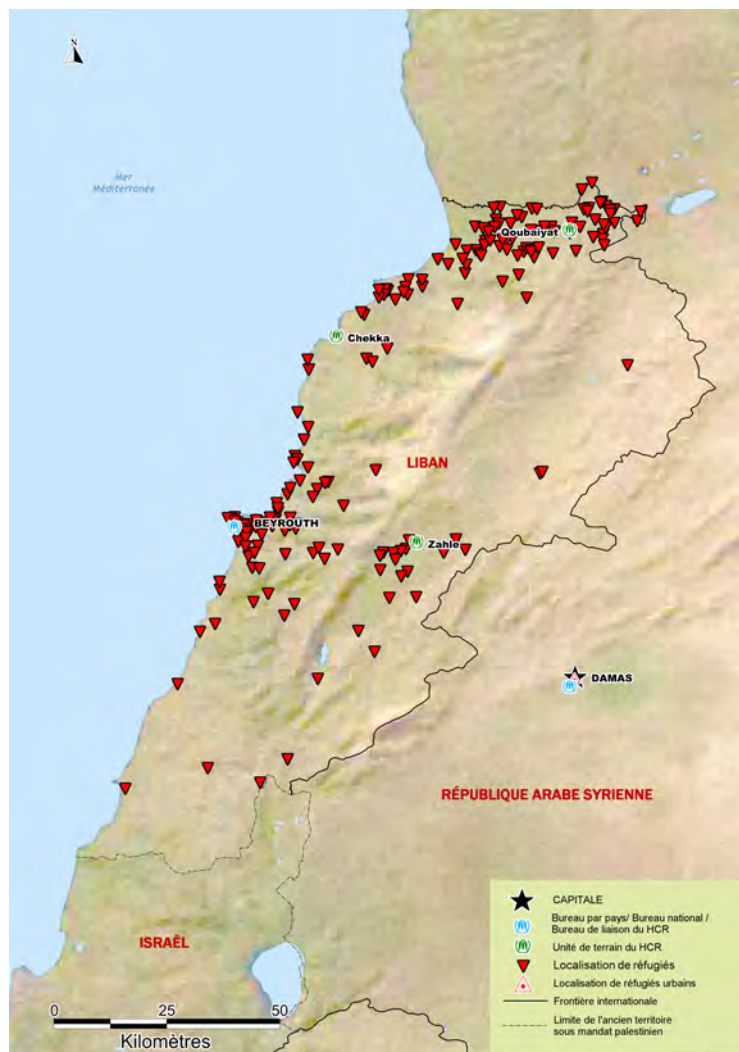
Le début du mois d'avril 2011 a été marqué par un nouvel afflux de quelque 5 000 réfugiés syriens au nord du Liban. Depuis lors, le HCR et ses partenaires onusiens et non gouvernementaux ont étroitement coopéré avec les autorités libanaises pour répondre aux besoins de protection et d'assistance humanitaire des nouveaux arrivants. Cette intervention a été étendue à mesure que les réfugiés s'installaient dans de nouvelles zones, telles que la vallée de la Bekaa, où le HCR a lancé une opération à plein temps en mars 2012.

Le HCR et ses partenaires portent assistance à quelque 63 000 réfugiés syriens, qui ont fui au Liban depuis le début de la crise. Environ 50 pour cent d'entre eux sont concentrés dans le nord et 40 pour cent dans la vallée de la Bekaa, le reste se trouvant à Beyrouth et aux alentours, ainsi que dans le sud du pays. Par ailleurs, le HCR a enregistré plus de 10 000 réfugiés et demandeurs d'asile non syriens, dont 80 pour cent d'Iraqiens. Ils vivent pour la plupart dans des conditions précaires dans la région de Beyrouth et de ses environs. Le Liban compte également une importante population d'apatrides.

Bien qu'il ne soit pas signataire des Conventions sur les réfugiés et l'apatridie, le Liban a signé la plupart des autres traités relatifs aux droits de l'homme. Selon la Constitution, ces derniers prévalent sur la législation nationale, mais cette disposition est rarement prise en compte par les tribunaux. Le Liban ne s'est pas doté de procédures législatives ou administratives pour répondre aux besoins spécifiques des réfugiés et des demandeurs d'asile, qui sont passibles de détention et d'expulsion pour avoir pénétré et séjourné illégalement sur le territoire.

● Besoins

Bien que le Gouvernement libanais ait adopté une approche axée sur la protection et l'assistance humanitaire face à l'afflux de ressortissants syriens, l'absence de cadre juridique ou administratif laisse les réfugiés syriens ou autres à la merci des arrestations, des mises en détention et des expulsions. L'amélioration de l'environnement de protection offert aux réfugiés et autres



personnes déplacées au Liban constitue donc une priorité pour le HCR, qui tente de parvenir à un accord opérationnel plus clair avec les autorités.

Pour les réfugiés non syriens, la réinstallation est la principale solution durable envisageable, sachant que le Gouvernement n'autorise pas leur intégration sur place et que la plupart des pays d'origine ne sont pas assez stables pour permettre un retour sûr et pérenne. Un temps et des ressources considérables sont donc nécessaires pour préparer et déposer les nouvelles demandes et réduire le nombre de dossiers en souffrance.

| Stratégie et activités |

Le HCR estime que la meilleure façon d'assurer une protection et de trouver des solutions pour les réfugiés et les autres personnes

Chiffres prévisionnels pour le Liban

| TYPE DE POPULATION | ORIGINE | JAN. 2013 | | DÉC. 2013 | |
|--------------------|---------------------|--------------------|-------------------------------|--------------------|-------------------------------|
| | | TOTAL DANS LE PAYS | NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR | TOTAL DANS LE PAYS | NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR |
| Réfugiés | Iraq | 8 130 | 8 130 | 7 670 | 7 670 |
| | Soudan | 160 | 160 | 160 | 160 |
| | Rép. arabe syrienne | 120 000 | 120 000 | 300 000 | 300 000 |
| | Pays divers | 110 | 110 | 110 | 110 |
| Assimilés réfugiés | Pays divers | 150 | 150 | 150 | 150 |
| Demandeurs d'asile | Iraq | 710 | 710 | 670 | 670 |
| | Soudan | 490 | 490 | 490 | 490 |
| | Rép. arabe syrienne | 200 | 200 | 50 | 50 |
| | Pays divers | 140 | 140 | 140 | 140 |
| Total | | 130 090 | 130 090 | 309 440 | 309 440 |

relevant de sa compétence au Liban est de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement, le Parlement, les autorités judiciaires, l'Équipe des Nations Unies dans le pays, les ONG locales et les autres partenaires.

Dans cette optique, le HCR continuera à plaider auprès du Gouvernement afin qu'il instaure un cadre administratif pour assurer la protection des personnes relevant de sa compétence au Liban. L'Organisation s'efforcera de conclure avec les autorités un mémorandum d'accord indiquant les points de convergence concernant l'accueil, la détermination du statut, les permis temporaires, les solutions durables, les échanges d'information réguliers, les formations conjointes et le renforcement des capacités d'intervention.

Par une collaboration accrue avec le cabinet du Premier ministre et les homologues gouvernementaux concernés, le HCR tâchera d'obtenir une protection juridique globale pour les réfugiés syriens, l'accès à l'éducation publique pour les enfants, l'élargissement de l'assistance en matière de santé et le renforcement des centres de développement social.

Par ailleurs, le HCR continuera à diriger la coordination interorganisations pour assurer le partage des informations, la coordination et la planification des programmes, ainsi qu'une meilleure prise en charge des besoins des réfugiés. Il poursuivra également sa coopération avec ses partenaires onusiens, gouvernementaux et non gouvernementaux pour mettre en œuvre une stratégie de réduction et de prévention de l'apatridie au Liban.

Le HCR prévoit d'enregistrer 10 000 à 15 000 réfugiés par mois, pour la plupart syriens. Le personnel de l'Organisation rencontrera et conseillera les personnes relevant de sa compétence et procédera à l'enregistrement et à la détermination du statut de réfugié dans les



Enfants réfugiés syriens participant à des activités éducatives organisées par le HCR et Save the Children dans la vallée de la Bekaa.

HCR / S. MALKAWI

meilleurs délais. Un appui leur sera également dispensé pour les aider à obtenir des documents d'état civil et des permis de séjour, en vue d'améliorer leur protection.

Par la distribution d'articles domestiques de base tels que des vivres, des nécessaires d'hygiène ou du combustible, le HCR aidera les réfugiés et les demandeurs d'asile à subvenir à leurs besoins élémentaires. La priorité sera accordée aux personnes les plus vulnérables, telles que les individus placés en détention, les femmes, les enfants et les personnes âgées ou handicapées. L'Organisation aidera également les réfugiés et les demandeurs d'asile à obtenir des permis de travail afin d'accroître leur autosuffisance.

Le HCR permettra à tous les réfugiés et demandeurs d'asile qui en ont besoin de bénéficier de soins de santé primaire ou mentale, ainsi que de traitements psychologiques ou hospitaliers. Par ailleurs, il accordera des bourses d'éducation aux enfants, proposera des classes de rattrapage et de formation professionnelle et prendra des mesures pour remédier aux forts taux de déscolarisation. Une

Objectifs et cibles prioritaires en 2013

Environnement de protection favorable

- Un cadre juridique national est mis en place.
 - ☞ Un nouveau cadre opérationnel doit être signé en 2013 par le HCR et le Gouvernement libanais.
 - ☞ La conformité du cadre législatif et politique national avec les normes internationales en matière d'asile doit atteindre au moins 50 pour cent.

Sécurité face à la violence et à l'exploitation

- Les risques liés à la détention sont réduits et la liberté de mouvement est accrue.
 - ☞ Environ 70 pour cent des personnes relevant de la compétence du HCR obtiennent des permis de circulation qui assurent leur liberté de mouvement.

Processus de protection et documents adéquats

- La qualité de l'enregistrement et du profilage est améliorée ou maintenue.
 - ☞ L'enregistrement, la détermination du statut de réfugié et les demandes de réinstallation sont effectués dans les meilleurs délais.
 - ☞ Le délai moyen entre l'entretien de première instance et la notification de la décision est réduit à 30 jours.

Besoins de base et services essentiels

- Les services destinés aux groupes qui ont des besoins particuliers sont renforcés.
 - ☞ Des services sont dispensés à environ 70 pour cent des personnes souffrant de difficultés psychosociales.
- Les besoins d'articles domestiques et de produits de base de 90 pour cent des ménages sont satisfaits.
- L'état de santé de la population est amélioré ou stabilisé.
 - ☞ Toutes les personnes relevant de la compétence du HCR ont accès à des soins de santé primaires.
 - ☞ Environ 90 pour cent des personnes relevant de la compétence du HCR ont accès à des soins de santé secondaires.
- La population relevant de la compétence du HCR bénéficie d'un accès optimal à l'éducation.
 - ☞ Tous les enfants âgés de 6 à 13 ans sont scolarisés dans le primaire.

Autonomisation et autogestion communautaires

- Le niveau d'autosuffisance et les moyens de subsistance sont améliorés.
 - ☞ Environ 30 pour cent des personnes relevant de la compétence du HCR ont accès à des possibilités d'emploi.

Solutions durables

- Tout le potentiel en matière de réinstallation est réalisé.
 - ☞ Environ 80 pour cent des personnes sélectionnées sont réinstallées.

Présence du HCR en 2013

| | |
|---------------------|-----|
| □ Nombre de bureaux | 4 |
| □ Effectifs totaux | 146 |
| Internationaux | 21 |
| Nationaux | 47 |
| JEA | 2 |
| VNU | 2 |
| Autres | 74 |

éducation informelle sera également dispensée par le biais de formations techniques, de cours de musique, d'activités sportives et de thérapies par le théâtre à l'intention des jeunes réfugiés. Enfin, le suivi des détenus, l'assistance juridique et la lutte contre la violence sexuelle et sexiste contribueront à assurer une protection contre ces formes de violence et d'exploitation.

● Contraintes

Les soulèvements survenus dans la région ont eu un effet déstabilisant sur le Liban, ce qui a entraîné une polarisation politique entre les différentes factions présentes dans le pays et a parfois entravé le fonctionnement du pouvoir exécutif et législatif.

Par ailleurs, les affrontements armés et les pilonnages qui sévissent en particulier à Tripoli et dans la région d'Aakar interdisent l'accès à ces zones et font obstacle aux programmes d'aide humanitaire.

| Organisation et mise en œuvre |

L'opération du HCR au Liban sera dirigée par la délégation de Beyrouth et les trois unités de terrain de Qubayat/Akkar (nord), Chekka (région de Tripoli) et Zahle (Bekaa).

● Coordination

Des relations de travail positives ont d'emblée été établies avec le Haut Commissariat de secours et le Ministère des Affaires sociales, au profit des réfugiés et des communautés d'accueil.

Un large éventail de partenaires ont été mobilisés pour faire face à l'afflux de réfugiés syriens. Des réunions générales et sectorielles ont lieu avec les différentes organisations à Beyrouth et sur le terrain, afin de permettre des interventions coordonnées fondées sur l'expertise de chacun. Le HCR rencontre également d'autres institutions onusiennes lors des réunions régulières de l'Équipe des Nations Unies dans le pays et participe à des

groupes de travail consacrés aux droits de l'homme et aux questions de genre. Le travail interorganisations destiné à prévenir et à réduire l'apatridie gagne par ailleurs de l'ampleur.

| Informations financières |

Le budget 2013 prévoit la poursuite des activités de protection et d'assistance en faveur des personnes relevant de la compétence du HCR au Liban, en étroite coordination avec le Gouvernement et avec l'appui des partenaires d'exécution et des partenaires opérationnels. Le total des besoins financiers s'élève à 36 millions de dollars E.-U.

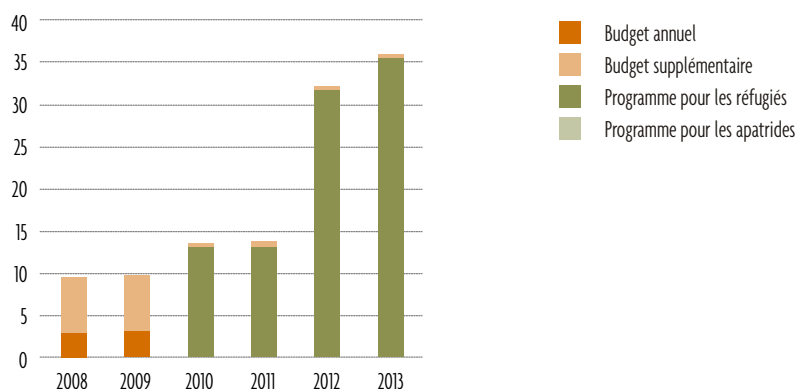
Le budget 2013 pour le Liban sera de nouveau révisé, afin de prendre en compte les besoins supplémentaires liés à la crise syrienne qui n'avaient pu être évalués au moment de l'approbation du budget.

| Conséquences d'un manque de financement |

- Seulement 30 pour cent des personnes relevant de la compétence du HCR (au lieu des 70 pour cent prévus) obtiendraient des permis de circulation assurant leur liberté de mouvement.
- Seuls 600 ménages de réfugiés syriens (au lieu des 1 000 prévus) bénéficieraient d'un abri.
- Seules 1 000 familles iraqiennes et non iraqiennes vulnérables (au lieu des 2 500 prévues) recevraient une aide financière.
- Seulement 60 pour cent environ des enfants réfugiés (au lieu des 100 pour cent prévus) auraient accès à l'éducation primaire.
- Seulement 60 pour cent environ des personnes sélectionnées (au lieu des 80 pour cent prévus) seraient réinstallées.

Budget du HCR au Liban 2008 – 2013

Millions (dollars E.-U.)



Budget 2013 du HCR pour le Liban (dollars E.-U.)

| RÉPARTITION BUDGÉTAIRE | PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1 | PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2 | TOTAL |
|---|--|---|-------------------|
| Environnement de protection favorable | | | |
| Droit et politique générale | 343 954 | 153 258 | 497 212 |
| Assistance juridique et recours | 960 059 | 0 | 960 059 |
| Accès au territoire et non-refoulement | 90 059 | 0 | 90 059 |
| Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge | 388 954 | 0 | 388 954 |
| Sous-total | 1 783 026 | 153 258 | 1 936 285 |
| Processus de protection et documents adéquats | | | |
| Identification des cas d'apatridie | 0 | 103 258 | 103 258 |
| Enregistrement et établissement de profils | 971 977 | 0 | 971 977 |
| Détermination du statut de réfugié | 1 280 719 | 0 | 1 280 719 |
| Enregistrement et documents d'état civil | 90 059 | 133 258 | 223 318 |
| Sous-total | 2 342 755 | 236 517 | 2 579 272 |
| Sécurité face à la violence et à l'exploitation | | | |
| Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse) | 559 931 | 0 | 559 931 |
| Liberté de mouvement et réduction des risques de détention | 853 894 | 0 | 853 894 |
| Protection des enfants | 407 442 | 0 | 407 442 |
| Sous-total | 1 821 267 | 0 | 1 821 267 |
| Besoins de base et services essentiels | | | |
| Santé | 4 573 954 | 0 | 4 573 954 |
| Santé procréative et services liés au HIV | 403 954 | 0 | 403 954 |
| Assainissement et hygiène | 2 311 977 | 0 | 2 311 977 |
| Abris et infrastructure | 1 131 918 | 0 | 1 131 918 |
| Articles ménagers de base | 4 275 367 | 0 | 4 275 367 |
| Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques | 1 633 931 | 0 | 1 633 931 |
| Éducation | 4 883 115 | 0 | 4 883 115 |
| Sous-total | 19 214 214 | 0 | 19 214 214 |
| Autonomisation et autogestion communautaires | | | |
| Mobilisation communautaire | 687 378 | 0 | 687 378 |
| Coexistence avec les communautés locales | 731 977 | 0 | 731 977 |
| Autosuffisance et moyens d'existence | 1 600 931 | 0 | 1 600 931 |
| Sous-total | 3 020 286 | 0 | 3 020 286 |
| Solutions durables | | | |
| Stratégie de solutions globales | 271 053 | 0 | 271 053 |
| Retour volontaire | 116 059 | 0 | 116 059 |
| Réinstallation | 1 389 109 | 0 | 1 389 109 |
| Sous-total | 1 776 221 | 0 | 1 776 221 |
| Direction, coordination et partenariats | | | |
| Coordination et partenariats | 515 931 | 0 | 515 931 |
| Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources | 171 977 | 0 | 171 977 |
| Sous-total | 687 908 | 0 | 687 908 |
| Appui à la logistique et aux opérations | | | |
| Gestion des opérations, coordination et appui | 4 099 869 | 0 | 4 099 869 |
| Sous-total | 4 099 869 | 0 | 4 099 869 |
| Appui régional et au Siège | | | |
| Conseils sur la protection et appui | 545 107 | 0 | 545 107 |
| Conseils techniques et appui | 311 053 | 0 | 311 053 |
| Sous-total | 856 160 | 0 | 856 160 |
| Total | 35 601 706 | 389 775 | 35 991 481 |
| Budget 2012 révisé (au 30 juin 2012) | 31 665 872 | 364 011 | 32 029 883 |

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

ONG

Amel Association
 Association Justice et Miséricorde
 Caritas - Centre des migrants
 Conseil danois pour les réfugiés
 Conseil norvégien pour les réfugiés
 International Medical Corps
 Makhzoumi Foundation
 Restart
 Save the Children International

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux

Haut Commissariat de secours (rattaché au cabinet du Premier ministre)
 Ministères de l'Intérieur, des Affaires sociales, de l'Éducation, de la Santé publique et de la Justice
 Dar Al Fatwa
 Commission parlementaire des droits de l'homme

ONG

Action contre la Faim
 Arc-en-ciel
 Bridging the Divide
 Centre international pour le développement des politiques migratoires
 Chaldean Charity Association
 Commission internationale catholique pour les migrations
 Frontiers Ruwad Association
 Insan Association
 Institut européen de coopération et de développement
 International Orthodox Christian Charities
 Lebanese Association for Development (Al Majmoua)
 Ligue des médecins arabes
 Médecins sans Frontières
 Mercy Corps
 Mouvement Social
 Pinnacle
 Première Urgence - Aide Médicale Internationale
 Right to Play
 Secours islamique
 Terre des Hommes Italie
 Vision mondiale - International
 War Child Hollande

Autres

BCAH
 CICR
 Croix-Rouge libanaise
 FICR
 FNUAP
 HCDH
 OIM
 OIT
 OMS
 PAM
 PNUD
 UNESCO
 UNICEF
 UNRWA
 UNSCOL